

REPUBLIQUE FRANCAISE  DEPARTEMENT	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<div style="border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px;">           CHARENTE         </div>	De la Commune de COMBIERS  Séance du <b>09/01/2015</b>

<b>Date de la convocation</b> 24/12/2014  <b>Date d'affichage</b> 24/12/2014	L'an 2015, le <b>9 Janvier</b> à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire
<b>Nombres de Conseillers</b>  En exercice : <input style="width: 50px; text-align: center;" type="text" value="09"/> Présents : <input style="width: 50px; text-align: center;" type="text" value="09"/> votants : <input style="width: 50px; text-align: center;" type="text" value="9"/> Absents : <input style="width: 50px;" type="text"/> Exclus : <input style="width: 50px;" type="text"/>	<b>Présents :</b> M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert,  <b>Absents :</b> BRACHET Marie-France, BOURREAU Bernard  Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire,  <b>, OBJET : Décision modificative numéro 4</b>

<b>N°: 01 09012015</b>  <b>Vote A la majorité</b>  <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Pour :</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">9</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Contre :</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">0</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Abstentions :</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">0</td> </tr> </table>	Pour :	9	Contre :	0	Abstentions :	0	En raison d'insuffisance de crédits budgétaires à l'article 6531, en dépenses de fonctionnement, il convient de prendre la décision modificative suivante :  <p style="text-align: center;"><u>Dépense de fonctionnement</u></p> <p style="text-align: center;">- 400,00 € à l'article 60633, chapitre 011 +400,00 € à l'article 6531, chapitre 65</p> <p><b>Ouï son exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de valider la décision modificative numéro 4 telle que présentée ci-dessus.</b></p>
Pour :	9						
Contre :	0						
Abstentions :	0						

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.  Pour copie conforme : En mairie, le 20 janvier 2015  <p style="text-align: right;">Le Maire,</p>    <p style="text-align: right;">EPAUD Patrick</p>
--	---

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>DEPARTEMENT CHARENTE</b>	
	De la <b>Commune de COMBIERS</b>  Séance du <b>09/01/2015</b>

*Annule et remplace la précédente délibération*

<b>Date de la convocation</b> 24/12/2014	
<b>Date d'affichage</b> 24/12/2014	
<b>Nombres de Conseillers</b>	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9
Absents :	2
Exclus	
 <b>N°: 02 09012015</b>	
<b>Vote A la majorité</b>	
Pour :	9
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2015, le **9 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

**Présents :**

M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert,

**Absents :** BRACHET Marie-France, BOURREAU Bernard

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire,

**OBJET : Vallée de la Nizonne:**

**-acquisition de parcelles supplémentaires en zones humides**

**-demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'IBD (Initiative Biosphère Dordogne).**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseils Municipal que la commune de Combiers, par délibération en date du 16 novembre 2012, se porte acquéreur d'environ 5 ha de zones humides en bordure de Nizonne, dans un souci de protection et de mise en valeur. Ces acquisitions s'intègrent dans un projet plus global porté par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui vise à assurer une maîtrise foncière sur des zones humides, afin de les préserver et, si nécessaire de les restaurer.

Des acquisitions supplémentaires sont possibles afin de poursuivre le projet de protection et de valorisation. Dans ce cadre il est prévu de demander un nouveau financement de 80 % à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et un complément de 10 % à l'I.B.D (Initiative Biosphère Dordogne).

Ce complément d'acquisition concerne les parcelles présentées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**La totalité des parcelles représente une superficie totale de 2 ha 08 a , dont la valeur représente un montant total de 3337.90 euros, selon estimation de la Safer.**

Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à la somme de **5212.90 euros TTC.**

Ce montant comprend le coût d'acquisition des parcelles ainsi

que les frais notariaux associés.

### **Coût du projet**

Frais notariaux : 1875.00 €  
Acquisition zones humides : 3337.90 €

**TOTAL : 5212.90 €**

### Plan de financement:

Subvention de 80% à solliciter  
auprès de l'Agence de l'Eau: 4170.32 €

Subvention de 10% à solliciter  
auprès de L'IBD( Initiative  
Biosphère Dordogne) 521.29 €

10% d'autofinancement 521.29 €

**TOTAL : 5212.90 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

**-donne un avis favorable à la réalisation de ces opérations ;**

**-approuve l'acquisition de zones humides supplémentaires d'une surface de 2 ha 08 a, situées en bordure de la Nizonne, telle que présentées en annexe de la présente délibération,**

**-valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**

**-sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et auprès de L'IBD ( Initiative Biosphère Dordogne ) pour financer ces acquisitions et ainsi poursuivre le projet,**

**-confie la signature des actes d'achats à Maître Benoît-Mesnard, notaire à Villebois-Lavalette,**

**-autorise monsieur Patrick Epaud, maire de Combiers à signer les actes d'achats pour les parcelles situées en zones humides annexées à la présente délibération, et tous les documents relatifs à ces acquisitions**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 26 février 2015

Le Maire,

EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification du :

## VALLÉE DE LA NIZONNE

Parcelles supplémentaires situées en zones humides à acquérir

Nom	Prénom	Adresse	Parcelle	Surface	Prix	Valeur
Malafont	Lucette, Huguette	Le bourg 24340 La Rochebeau court	<b>F95</b>	7a 90 ca	0.10 € le m <sup>2</sup>	79.00 €
Malafont	Lucette, Huguette	Le bourg 24340 La Rochebeau court	<b>D471</b>	11 a 30 ca	0.15 € le m <sup>2</sup>	169.50 €
Malafont	Lucette, Huguette	Le bourg 24340 La Rochebeau court	<b>D475</b>	11 a 20 ca	0.15 € le m <sup>2</sup>	168.00 €
Malafont	Lucette, Huguette	Le bourg 24340 La Rochebeau court	<b>D457</b>	35 a 60 ca	0.10 € le m <sup>2</sup>	356.00 €
Foureix	Simone	71 cours de Luze résidence montesquieu 33300 Bordeaux	<b>F 122</b>	10 a 35 ca	0.10 € le m <sup>2</sup>	103.50 €
Foureix	Simone	71 cours de Luze résidence montesquieu 33300 Bordeaux	<b>F73</b>	20 a 95 ca	0.10 € le m <sup>2</sup>	209.50 €
Lagarde	Jean-pierre	4 rue Etienne Dodet 33400 Talence	<b>D472</b>	0ha 17a 10 ca	0.15 € le m <sup>2</sup>	256.50 €
Lhoumier épouse CHAUME	Christiane	1 rue des carrières de fond babou 24340 La Rochebeau court	<b>D389</b>	8 a 70 ca	0.32 € le m <sup>2</sup>	278.40 €
Lhoumier épouse CHAUME	Christiane	1 rue des carrières de fond babou 24340 La Rochebeau court	<b>D390</b>	9 a 50 ca	0.32 € le m <sup>2</sup>	304.00 €
Lhoumier épouse CHAUME	Christiane	1 rue des carrières de fond babou 24340 La Rochebeau court	<b>D391</b>	13 a 30 ca	0.15 € le m <sup>2</sup>	199.50 €
Borderon	Raymond	Le Maine au Loup 16320 Combiers	<b>D58</b>	41 a 10 ca	0.15 € le m <sup>2</sup>	616.50 €
Berger	Yvette	Le bourg 16320 Combiers	<b>D770</b>	23 a 90 ca pré du lavoir	0.25 € le m <sup>2</sup>	597.50 €
<b>Total</b>				<b>2 ha 08 a 00</b>		<b>3 337.90 €</b>

Combiers le 26 février 2015

Le maire



Patrick EPAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
DEPARTEMENT	
CHARENTE	De la Commune de COMBIERS
	Séance du <b>09/01/2015</b>

<b>Date de la convocation</b> 24/12/2014  <b>Date d'affichage</b> 24/12/2014	L'an 2015, le <b>9 Janvier</b> à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire										
<b>Nombres de Conseillers</b>  <table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>En exercice :</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> <tr><td>Présents :</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> <tr><td>Votants :</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Absents :</td><td style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td>Exclus :</td><td style="text-align: center;"> </td></tr> </table>	En exercice :	11	Présents :	11	Votants :	9	Absents :		Exclus :		<p><b>Présents :</b> M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert,</p> <p><b>Absents :</b> BRACHET Marie-France, BOURREAU Bernard</p> <p>Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire,</p> <p><b>OBJET : Syndicat Mixte de la Fourrière: modification de statuts</b></p>
En exercice :	11										
Présents :	11										
Votants :	9										
Absents :											
Exclus :											
<p><b>N°: 03 09012015</b></p> <p><b>Vote A l'unanimité</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>Pour :</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Contre :</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> <tr><td>Abstentions :</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Pour :	9	Contre :	0	Abstentions :	0	<p>Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat Mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 27 novembre 2014;</p> <p>Ce projet présente trois volets:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'élargissement du syndicat: les communes de Abzac et Palluaud nouvellement adhérentes au Syndicat Mixte de la Fourrière</li> <li>2) Calcul de la cotisation annuelle : calculée sur la base de la population INSEE de l'année N-1</li> <li>3) Modalités financières des prises en charge: décrites dans le règlement d'intervention du syndicat</li> </ol> <p>Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce projet de modification de statuts. Monsieur le maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal;</p> <p><b>Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le projet des modifications de statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière, tel que présenté ci-dessus.</b></p>				
Pour :	9										
Contre :	0										
Abstentions :	0										
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  et publication ou notification du :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.  Pour copie conforme : En mairie, le 27 janvier 2015                      Le Maire, <span style="float: right;">EPAUD Patrick</span>										

REPUBLICQUE FRANCAISE	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
DEPARTEMENT	
CHARENTE	De la Commune de COMBIERS
	Séance du <b>09/01/2015</b>

<p><b>Date de la convocation</b> 24/12/2014</p> <p><b>Date d'affichage</b> 24/12/2014</p>	<p>L'an 2015, le <b>9 Janvier</b> à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire</p>										
<p><b>Nombres de Conseillers</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice :</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Présents :</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Votants :</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>Absents :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exclus :</td> <td></td> </tr> </table>	En exercice :	11	Présents :	11	Votants :	9	Absents :		Exclus :		<p><b>Présents :</b> M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert,</p> <p><b>Absents :</b> BRACHET Marie-France, BOURREAU Bernard</p> <p>Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire</p> <p><b>OBJET : Renouvellement du contrat à durée déterminée de Monsieur Alain Jarreton</b></p>
En exercice :	11										
Présents :	11										
Votants :	9										
Absents :											
Exclus :											
<p><b>N°: 04 09012015</b></p> <p><b>Vote A l'unanimité</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Pour :</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>Contre :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Abstentions :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	Pour :	9	Contre :	0	Abstentions :	0	<p>Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le contrat à durée déterminée de Monsieur Alain Jarreton, grade adjoint technique territorial de 2ème classe, arrive à son terme le 28 février 2015.</p> <p>Monsieur le maire propose le renouvellement de son contrat, en durée déterminée, pour un an supplémentaire à compter du 1er mars 2015 jusqu'au 28 février 2016.</p> <p>Oui son exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :</p> <p><b>décide de renouveler le contrat à durée déterminée de Monsieur Alain Jarreton, grade adjoint technique territorial de 2ème classe, à compter du 1er mars 2015 au 28 février 2016.</b></p> <p><b>autorise monsieur le maire à signer le contrat de travail avec l'agent concerné et tous documents liés à ce dossier.</b></p>				
Pour :	9										
Contre :	0										
Abstentions :	0										
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :</p> <p>et publication ou notification du :</p>	<p>Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.</p> <p>Pour copie conforme : En mairie, le 27 janvier 2015</p> <p style="text-align: right;">Le Maire,</p> <p style="text-align: right;">EPAUD Patrick</p>										

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
DEPARTEMENT	
CHARENTE	De la Commune de COMBIERS
	Séance du <b>09/01/2015</b>

<b>Date de la convocation</b> 24/12/2014  <b>Date d'affichage</b> 24/12/2014	L'an 2015, le <b>9 Janvier</b> à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire										
<b>Nombres de Conseillers</b>  <table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>En exercice :</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> <tr><td>Présents :</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> <tr><td>Votants :</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Absents :</td><td style="text-align: center;"> </td></tr> <tr><td>Exclus :</td><td style="text-align: center;"> </td></tr> </table>	En exercice :	11	Présents :	11	Votants :	9	Absents :		Exclus :		<p><b>Présents :</b> M. EPAUD Patrick, Maire, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, TURRIFF Alison, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert,</p> <p><b>Absents :</b> BRACHET Marie-France, BOURREAU Bernard Jézabel BORDERON, a été élu(e) secrétaire</p> <p><b>OBJET : Vente d'une concession funéraire</b></p>
En exercice :	11										
Présents :	11										
Votants :	9										
Absents :											
Exclus :											
<p><b>N°: 05 09012015</b></p> <p><b>Vote A l'unanimité</b></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>Pour :</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Contre :</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> <tr><td>Abstentions :</td><td style="text-align: center;">0</td></tr> </table>	Pour :	9	Contre :	0	Abstentions :	0	<p>Monsieur le maire rappelle que la commune de Combiers a attribué, en 2010, une concession funéraire à Madame et Monsieur Guy Rousseau, domiciliés à Combiers. Plusieurs erreurs matérielles se sont glissées au moment de la rédaction de l'arrêté de concession funéraire, en 2010 ( mauvais numéro de concession..).</p> <p>Le conseil municipal de Combiers a alors décidé de régulariser la situation auprès de Madame et Monsieur Guy Rousseau, en décidant de reprendre la concession erronée et lui attribuer une nouvelle concession, mais à un endroit différent de celui qu'ils souhaitaient.</p> <p>Madame et Monsieur Guy Rousseau ont ainsi rétrocédé la dite concession à la commune de Combiers.</p> <p>Aussi, suite aux erreurs matérielles commises en 2010 par la mairie, le conseil municipal propose d'attribuer une nouvelle concession funéraire au cimetière de Combiers , tour 71, à Madame et Monsieur Guy Rousseau, domiciliés au Moulin Neuf 16320 Combiers, à un tarif particulier et exceptionnel de 162.15 € pour une surface de 9.62 m², correspondant à la valeur de la première concession.</p> <p><b>Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de d'attribuer la concession funéraire, tour 71, située au cimetière de Combiers, à Madame et Monsieur Guy Rousseau, domiciliés au Moulin Neuf 16320 Combiers, à un tarif particulier et exceptionnel de 162.15 € pour une surface de 9.62 m²,</b></p>				
Pour :	9										
Contre :	0										
Abstentions :	0										
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  et publication ou notification du :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :  En mairie, le 27 janvier 2015  <div style="text-align: right;">Le Maire, EPAUD Patrick</div>										